

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC120

Conseil Communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC120-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine

Monsieur Serge RONZON, Vice-président délégué, rappelle que, suite au transfert de la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Terre Valserhône s'est substituée aux communes de Confort et Valserhône au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine au côté de la Régie des eaux gessiennes.

Il informe que, par délibération 2024-06, le Comité syndical du 13 novembre 2024 a procédé à la modification de ses statuts afin de :

- Prendre en considération les nouveaux membres du syndicat suite au transfert de la compétence eau potable. Le syndicat est dorénavant composé de la Régie des eaux Gessiennes, disposant de la personnalité morale, en remplacement de la commune de Chézery-Forens, et de la Communauté de communes Terre Valserhône, en remplacement des communes de Confort et Lancrans.
- De revoir la composition du Comité syndical lequel comprend désormais 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour chaque membre.
- Modifier la répartition des charges d'investissement et de fonctionnement, auparavant uniquement assise sur les volumes consommés respectifs. Elle est fonction du type de dépenses et des ouvrages concernés : captages, réservoir, conduite commune, conduite servant exclusivement à l'un des membres.

Le projet de statuts est joint à la présente délibération.

Il demande en conséquence aux conseillers communautaires de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les articles L.5711-1, L.5721-1, L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'eau potable et d'assainissement,

VU la délibération n°24-06 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des eaux de la basse vallée de la Valserine,

VU le projet de statuts modifiés, en annexe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20241212-24-DC120-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les modifications apportées aux statuts du Syndicat intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine et en conséquence le projet de statuts tel que joint à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC120-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024